

Protocole de reprise des entraînements et matchs (Section HANDBALL)

1) Récapitulatif :

* Conformément aux avis rendus par le Haut Conseil de la santé publique et au décret n°2020-1035 du 13 août 2020 modifiant le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020, la reprise du handball dans toutes ses dimensions est désormais possible : animation, entraînements, matchs amicaux et compétitions officielles. A cela, il convient d'apporter les précisions suivantes.

- Toutes les pratiques de Handball sont permises.
- Toute personne détentrice d'une licence FFHandball, valide le jour de l'activité peut pratiquer.
- La pratique est possible en extérieur et en intérieur.
- Le nombre de participants n'est plus limité à 10 personnes en intérieur ou en extérieur dès lors que la pratique est encadrée.
- Lors de l'activité, la présence de public ou d'accompagnants nécessite l'application des gestes barrières et le respect de la distanciation physique.
- L'utilisation de matériel personnel est impérative (gourde, serviette, chasuble...)
- Les vestiaires collectifs et les douches sont à nouveau accessibles dans le respect des règles strictes.
- La désinfection des mains, des ballons et de tout matériel utilisé durant les activités est impérative avant, pendant et après l'activité.
- Le port du masque est obligatoire lors de tous les déplacements sportifs collectifs.

2) Organisation des entraînements :

* Ne peut participer à un entraînement toute personne fébrile ou présentant des signes évocateurs du Covid-19.

Au moindre doute, il est désormais possible de se faire faire un test RT/PCR sans ordonnance.

* Les vestiaires collectifs et l'accès aux douches est autorisés sous réserve de :

Port du masque obligatoire (sauf sous la douche)

Respect d'une distanciation d'un mètre

Matérialisation des espaces individuels

* La désinfection des mains est impérative avant, pendant et après l'activité.

* Si contact au visage d'un tiers, obliger la reprise du protocole de désinfection mains et ballons.

* La présence d'accompagnants est possible sous réserve du respect des gestes barrières.

* **Important :** Une fiche de présence est obligatoire, toutes les personnes ayant pris part à l'activité sont répertoriées. Cela permet de faciliter l'identification éventuelle des personnes ayant été en contact avec une personne diagnostiquée positive au Covid-19.

3) Organisation des rencontres :

Principes :

Toute rencontre amicale ou tournois fera l'objet d'une déclaration dans le logiciel fédéral GestHand, indiquant le niveau de jeu et le nom de l'équipe de référence. La validation sera automatique pour tous les niveaux.

Il appartiendra aux clubs organisateurs de rechercher des juges arbitres pour officier sur leur rencontre.

Mise en place :

- Système de comptage du nombre d'entrant et de sortant dans les gymnases à l'entrée et à la sortie (Tampon sur la main).
- Affiches claires et compréhensibles (entrées, sorties, sens circulation, limitation personnes dans les toilettes, démarcations au sol, attente pour la buvette, distances respectées)

Lors de toute rencontre, un **référent sanitaire** sera désigné pour chaque catégorie.

* Ses missions :

Lors d'un match, s'assurer que tout est en place pour le bon déroulement de la rencontre.

Informer les équipes sur les mesures sanitaires en vigueur.

S'assurer de la **dot**ation et du **dép**loiement des **mo**yens nécessaires à l'application des mesures sanitaires en vigueur.

Assurer le **pi**lotage opérationnel de la rencontre au plan sanitaire.

Les mesures pour le déroulement d'une rencontre sont les mêmes que pour celles des entraînements (cf : **page 2**).

* Les gestes barrières et la distanciation physique demeurent **obligatoire** chez tous avec port de masque **obligatoire au-delà de 11ans**.

Seuls les **joueurs** et les **arbitres** et uniquement pendant l'échauffement et le match sont dispensés du masque. L'**entraîneur** est masqué en permanence.

Les juges-arbitres, les officiels de table doivent se munir de leur sifflet et cartons **personnels**.

Les officiels de table portent le **masque en permanence**.

L'ensemble des matériels utilisés est désinfecté **avant et après la rencontre** (ordinateur, table de marque, etc.)

Accueil du public :

* La capacité des gymnases est inférieure à 5000 personnes, nous allons donc pouvoir accueillir du public avec une démarcation bien définis dans les tribunes.

Un sens de circulation est mis en place depuis la reprise des entraînements, cependant il sera renforcé et amélioré pour faciliter la gestion des flux à l'arrivée et au départ du public.

Le port du masque sera obligatoire dans les tribunes et pour tout déplacements dans les gymnases.

Une seule porte de sortie sera possible durant la journée ; les portes aux dessus des gradins à VPR seront ouvertes uniquement à la fin du dernier match de la journée pour faciliter et épurer la sortie du public.

Conduite à tenir :

* Tout salarié, intervenant, pratiquant ou public présentant les symptômes du Covid-19 sera orienté vers un espace dédié (Salle de réunion). Le **réfèrent sanitaire** sera immédiatement prévenu.

* La prise en charge de la personne suspecte reposera sur :

- L'isolement de la personne
- La protection des autres
- Le secours médical

* Le référent sanitaire fait procéder à un nettoyage spécifique des zones dans lesquelles toute personne contaminée ou présentant les symptômes d'une contamination a pu évoluer (employés, public, sportifs, staff).

Gestion des situations de contamination ou de cas contact :

Situation numéro 1 :

Si une personne est testée positive **au sein du groupe**, il devra automatiquement :

1. isolement 14 jours minimum ou 72 heures après la disparition des symptômes
2. avis médical indispensable avant la reprise de toute activité sportive, compte tenu de l'attrait particulier de ce virus pour le cœur et les poumons
3. si le médecin traitant l'estime nécessaire : consultation auprès d'un cardiologue du sport
4. au moindre symptôme (difficultés respiratoires, douleurs thoraciques, fatigue anormale), il faudra consulter même après des semaines de « guérison »
5. reprise progressive en intensité et sur la durée
6. pas d'entraînement à 100% d'emblée

Pour les cas contacts, donc dans ce cas les coéquipiers, entraîneurs sans masque...
Test RT/PCR le plus rapidement possible et pas d'entraînement dans cette période tant que les résultats ne sont pas connus et arrêt minimum d'une semaine des entraînements.

Situation numéro 2 :

Si un joueur est en contact avec une personne positive hors membres de l'effectif :

1. Isolement et test RT/PCR pour cette personne soit immédiatement si contact vivant sous le même toit et 5 à 7 jours après le dernier contact avec cette personne (contact en face à face à moins d'un mètre ou dans le même espace confiné pendant plus de 15 minutes, sans respect des geste barrières, du port du masque...)
2. Pas d'entraînement pour cette personne en attendant les résultats.

Selon les résultats :

Si négatif, reprise de l'activité 1 semaine minimum après la date du test pour le joueur concerné.

Si positif, se référer à la situation numéro 1.

Pour les autres entraînements en respectant les mesures traditionnelles.

Rappel général :

Ne peut participer à un entraînement toute personne fébrile ou présentant des signes évocateurs du Covid-19. Au moindre doute, il est désormais possible de se faire faire un test RT / PCR sans ordonnance."



Propositions sens de circulation et gestion du public pour VPR et Deblangey

Entraînements et matchs

La fédération française de Handball a publié un guide de reprise de l'activité Handball pour septembre 2020 (pièce jointe)
Nous suivrons avec attention ces recommandations et les mettrons en place dans les deux gymnases que nous utilisons.

Gymnase Abbé Deblangey :

Entrée du public (joueurs, parents, entraîneurs, supporters etc.) par la porte principale.

Sortie par la porte située entre les deux tribunes.

Gymnase VPR :

Entrée par la porte côté buvette uniquement. (Flèches et affiches sur le parking)

Sortie par les portes au-dessus des tribunes et par la porte principale côté parking.

Gestion des flux :

La jauge maximale de personnes présentes au sein du complexe sportif Véronique Pecqueux Roland sera de 300 personnes.

Au gymnase Abbé Deblangey la jauge sera de 200 personnes.

Une personne présente à l'entrée pour effectuer un comptage avec :

- Système de tampon sur la main pour identifier les personnes déjà entrées dans le gymnase et compteur manuel.

Affiches à mettre en place :

Au niveau des portes, tribunes, vestiaires, toilettes, buvette.

- **Port du masque obligatoire**
- **Entrée et Sortie**
- **Sens de circulation (Obligation et Interdiction)**

Tribunes :

Des affichages sur les tribunes (adhésifs) permettront de conserver une distance d'un mètre entre chaque spectateur.



Une fois entrée, le public va se placer librement dans les tribunes, bien informer que la place est personnelle et cela pour la durée du match ou de l'entraînement.

Rappeler qu'il est obligatoire de garder son masque dans les tribunes et si possible une distance d'un mètre.

Il sera interdit de stationner dans les coursives de VPR.

Balisage au sol pour faciliter le sens de circulation :

Dans tout le gymnase, création de flèches au sol pour marquer le sens de circulation, faire des couloirs bien définis pour éviter tout croisements entre le public et tout regroupements statiques. (Surtout au niveau de l'entrée et de la buvette).

Circulation au niveau de la buvette :

Mise en place d'un système de file d'attente, avec un marquage au sol tous les 1 mètre et poteau de guidage/balisage.

Des affiches au niveau de la buvette rappelant que, une fois servis, les personnes devront directement retourner en tribunes. Pas de regroupement possible à ce niveau.

Les personnes qui tiennent la buvette devront rappeler au public si nécessaire, de retourner directement dans les tribunes après avoir été servis.

Les verres seront des verres jetables que chaque consommateur jettera dans une des poubelles disponibles.

Les fumeurs :

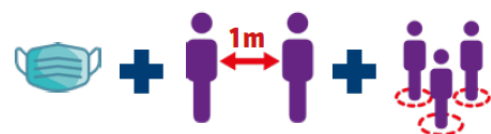
Possibilité de sortir fumer par la porte de sortie et exceptionnellement de rentrer par celle-ci. Du gel sera mis en place à ce niveau, obligation de se laver les mains pour rentrer de nouveau dans le gymnase.

Utilisation des vestiaires :



Les vestiaires collectifs et l'accès aux douches sont autorisés sous réserve de :

- ▶ port du **masque** obligatoire (sauf sous la douche)
- ▶ respect d'une **distanciation** physique d'1 mètre
- ▶ matérialisation des **espaces individuels**



Utilisation possible mais à effectif réduit.

En fonction du nombre d'équipes et de joueurs, les groupes seront scindés en deux (ou plus) pour accéder aux vestiaires. Établir un temps maximum par groupe pour que le roulement soit efficace (Temps à définir, les responsables d'équipes seront en charge de gérer les rotations). Mise en place de plaques/panneaux de séparations dans les vestiaires sur les bancs pour que les distances soient respectées. Le masque est obligatoire et est retiré uniquement sous la douche.

Sera remis à chaque entraîneur du club utilisant le vestiaire, du matériel de nettoyage (lingettes ...) afin de désinfecter le vestiaire principalement au niveau des assises.

